



Publié le 1 octobre 2012 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél.: + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

## 77ème Congrès de la Confédération Nationale des Avocats

Lors du 77ème Congrès de la Confédération Nationale des Avocats dédié aux nouveaux métiers de l'avocat qui s'est déroulé à Montpellier du 11 au 13 octobre 2012 , <u>André Soulier</u>, avocat et Président de la Commission Juridique de la Ligue nationale de football professionnel est intervenu sur le thème "Avocat mandataire de sportifs". Une nouvelle loi sur le sujet est attendue courant 2013... une de plus !

<u>Soulier Avocats</u> est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.